

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EURALIS CEREALES Sévignacq sur la commune principale de l'AIOT route de Garlin 64160 SEVIGNACQ.

La référence de votre dossier est A-4-2KVJ57XSA et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/05/2024 à 10h46 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39416057600010**

Raison sociale **EURALIS CEREALES**

Forme juridique **Union de sociétés coopératives agricoles**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

AVENUE GASTON PHOEBUS

64230 LESCAR

Signataire

Qualité : **Directeur QEHS**

Référent

Fonction : **Responsable Environnement et Risques Industriels**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EURALIS CEREALES Sévignacq**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

route de Garlin

64160 SEVIGNACQ

X : 436186

Y : 6264894

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **02/11/2017**

Il s'agit d'une : **Cessation partielle de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Sévignacq 64160 (000 , ZS , 0028)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2160	2160-2-b	Silos et stockage de céréales, grains...	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Non concerné

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Non concerné. Une activité de stockage de céréales sera maintenue. Néanmoins, le volume d'activités sera en deçà des seuils de classement ICPE : volume de grains stockés < 5000 m³. En outre, une activité classée sous la rubrique n°2175 (stockage d'engrais liquide) continuera d'être exercée sur ce site.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Les risques d'incendie et d'explosion sont limités du fait de la baisse d'activité. Toutefois, la capacité de stockage résiduelle nécessite le maintien en place des moyens de lutte contre l'incendie et le respect des procédures (colonne sèche, extincteur, procédure d'intervention, formation du personnel, permis de feu)

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Sans objet

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Sans objet. Le site continue d'être exploité.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Sans objet

[Engagement du déclarant](#)

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme